



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 18 MARS 2021
à 18h30

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

Présents : Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Bernard ROUBY, Gisèle GEILING, Suzanne LAURIN, Serge EMERY, Christiane TCHAREKLIAN, Martine HENON, Brigitte CORDARO, Denis RUIZ, Dominique ALLIBERT, Valérie BUSSO, Sylvie ANDRE, Virginie GINET, Jean-Charles FIARD, Nicolas CONRAD, Annie MOUTHIER, Jean-Yves SALVAT, Marie-Claire MORIN.

Pouvoirs : Alain QUARANTA à Philippe DOREY, Marie-Annick AUPEIX à Marie SEDANO, Alain SOLAZZI à Serge EMERY, Lionel TCHAREKLIAN à Françoise WELLER, David FERNANDEZ à Arnaud MERCIER, Thibault DEMARIA à Nicolas CONRAD.

Absents : /

Délibération n° D2021-16

Objet APPROBATION DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE VENELLES

Exposé des motifs :

Le Maire informe le conseil municipal de la commune de Venelles du contenu du document d'aménagement de la forêt communale de Venelles pour la période 2020-2039, que l'Office National des Forêts a élaboré en concertation avec la Commune.

Ce document est un plan de gestion qui synthétise un ensemble d'analyses et de données sur la forêt communale et son environnement, et présente la définition des objectifs assignés à cette forêt ainsi qu'un programme d'actions nécessaires ou souhaitables à moyen terme pour son entretien et son amélioration.

Sur cette base l'Office National des Forêts proposera chaque année un programme de travaux et d'améliorations sylvicoles conformes aux prévisions de cet aménagement et c'est seulement alors que la municipalité décidera de la programmation effective ou du report des actions proposées, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu les articles L 122-7 et L122-8 du code forestier;

Vu les articles D212.6 et D 212.1 2° du code forestier;

Vu le plan d'aménagement forestier 2020-2039 tel qu'il est joint en annexe;

Vu la tenue de la commission développement urbain, aménagement du territoire et développement durable réunie le 16 mars 2021 ;

Année de création de la préfecture
0132211361380-20210402-16-DE
Date de télétransmission : 02/04/2021
Date de réception préfecture : 02/04/2021

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le projet d'aménagement de la forêt communale de Venelles pour la période 2020 – 2039 qui lui a été présenté.
- **DE DONNER** mandat à l'Office National des Forêts pour demander, au nom de la Commune, l'application des dispositions des articles L122.7 et L122.8 du code forestier pour cet aménagement, au titre des législations mentionnées à l'article L 122.8, dont notamment celles traitant de Natura 2000 et des sites classés, afin de dispenser les opérations d'exploitation et les travaux qu'il comporte des formalités prévues par ces législations.
- **DE CHARGER** l'Office National des Forêts d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public, conformément aux dispositions des article D212.6 et D212.1 2° du code forestier et de le transmettre aux services de l'État, en vue de sa mise à disposition sur le site internet de la Préfecture de Marseille

26 VOIX POUR: Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Gisèle GEILING, Suzanne LAURIN, Serge EMERY, Christiane TCHAREKLIAN, Martine HENON, Alain SOLAZZI, Brigitte CORDARO, Denis RUIZ, Dominique ALLIBERT, Valérie BUSSO, Sylvie ANDRE, Virginie GINET, Lionel TCHAREKLIAN, Jean-Charles FIARD, David FERNANDEZ, Nicolas CONRAD, Thibault DEMARIA,

CONTRE: /

3 ABSTENTIONS: Annie MOUTHIER, Jean-Yves SALVAT, Marie-Claire MORIN.



Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

Certifié affiché du au

Le directeur général des services,

Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20210402-16-DE
Date de télétransmission : 02/04/2021
Date de réception préfecture : 02/04/2021